demarches-simplifiees.fr

Dossier Nº	:	20643702
Démarche	:	Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme	:	Service Eau Littoral Biodiversité

Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le	:	22 octobre 24 09:06
En instruction le	:	15 janvier 25 11:22

Identité du demandeur

Email	:	david.levallois@volvo.com
SIRET	:	95450607700120
SIRET du siège social	:	95450607700120
Dénomination	:	RENAULT TRUCKS
Forme juridique	:	SAS, société par actions simplifiée
Capital social	:	50 000 000 €
Libellé NAF	:	Construction de véhicules automobiles
Code NAF	:	29.10Z
Date de création	:	1 janvier 1954
État administratif	:	en activité
Effectif moyen annuel 2023 de l'unité légale (URSSAF ou MSA)	:	7 341,86
Effectif (ISPF)	:	5 000 à 9 999 salariés
Code effectif	:	52
Numéro de TVA intracommunautaire	:	FR61954506077

Adresse : RENAULT TRUCKS RENAULT TRUCKS, RENAULT V.I., TRUCKONE, VOLVO GROUP TRUCKS SALES & MAR

99 ROUTE DE LYON

69800 SAINT-PRIEST
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande
Demande de stérilisation des oeufs de Goelands argentés sur le site de Renault Trucks Blainville (Volvo) afin de limiter l'impact sur nos installations et sécuriser notre personnel

Est-ce votre première demande ?
Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :
M.

Nom et prénom du signataire de la demande :
Levallois David

Fonction du signataire de la demande :
Gestionnaire immobilier Real Estate Volvo

Nom et prénom du chargé de projet :
Levallois David

N° de téléphone du chargé de projet :
06 65 89 77 07

E-mail du chargé de projet :
david.levallois@volvo.com

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation
Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement
Non communiqué

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :
526

et/ou nombre de spécimens :
Non communiqué

et/ou nombre de nids :
512

Quelle est la finalité de l'opération ?
Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage
Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries
Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures
Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété
Oui

Protection de la santé publique
Non communiqué

Protection de la sécurité publique
Oui

Motif d'intérêt public majeur
Non communiqué

Autres (à préciser ci-dessous)
Oui

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale
Limiter la population de Goelands argentés par stérilisation des oeufs afin de limiter l'impact sur nos installations et pour la sécurité de notre personnel.

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :
Non communiqué

Destruction des oeufs :
Les oeufs vont être stérilisés par pulvérisation d'huile végétale.

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs
Non communiqué

Sans objet
Non communiqué

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.
Non communiqué

Autres moyens de destruction :
Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :
Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs
Non communiqué

Utilisation d'animaux domestiques
Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses
Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores
Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques
Non communiqué

Utilisation d'armes de tir
Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle
Non communiqué

Autre
Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.
Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.
Non communiqué

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération

Nom, prénom
Jean Baptiste James

Organisme de rattachement
Groupe Ornithologique Normand

Formation en biologie animale
Non communiqué

Précisions sur la formation
BTS Gestion et protection de la nature

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces
Non communiqué

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces
bagueur pour le Muséum National d'histoire naturelle, Centre de Recherche sur la biologie des populations d'oiseaux. Dérogation à la capture de toutes les espèces d'oiseaux depuis 2006, actif sur plusieurs programmes de baguage (Chouette effraie, laridés, cormorans, oedicnème criard...). Piègeur agréé par la préfecture, formateur national à la capture des chiroptères.

Expérience à la pratique des inventaires
Non communiqué

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires
maitrise de tous les types d'inventaires ornithologiques, correspondant régional pour le réseau STOC EPS, études laridés et autres faites depuis 1995

Autre formation
Non communiqué

Précisions sur la formation
Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?
Du 1er Mai à fin juillet

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :
31 mars 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :
14 – Calvados

Précisez la commune :
Blainville-sur-Orne (14550)

Code Postal :
14550

Département :
14 – Calvados

10 - Compte rendu de l’opération

Comment sera établi le compte rendu de l’opération ?
Comme chaque année le GONM nous fait envoie un compte rendu (identique à celui en pj)

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l’accès des goélands aux ressources alimentaires :
Nos déchets sont ramassés tous les jours par la société Suez et toutes nos poubelles sont fermées.

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d’éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :
Non communiqué

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté
Tous les ans nous finançons l'Organisme Ornithologue le GONM.

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes
- Un point situé à 49°12'46"N 0°17'52"W

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :
- Un point situé à 49°12'46"N 0°17'52"W

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :
voir rapport du GONM

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :
voir rapport du GONM

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.
Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :
Limiter la population de Goelands argentés par stérilisation des oeufs afin de limiter l'impact sur nos installations et pour la sécurité de notre personnel.

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :
Non communiqué

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?
Non communiqué

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Quel produit a été utilisé ?
Huile Végétale

Cartographie des zones traitées :
- Un point situé à 49°12'45"N 0°17'52"W

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.
Certaines toitures sont inaccessibles car pas sécurisé.

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (Larus argentatus) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.
Non communiqué

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?
Non communiqué

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?
Non communiqué

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?
Non communiqué

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?
Non communiqué

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?
Non communiqué

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.
Bonjour,

Comme chaque année Renault Trucks (VOLVO) procède à une campagne de stérilisation des oeufs de Goelands argentés.
Le Gonm anime cette intervention depuis 2016.
Concernant les fichiers de passages, ils sont dans le rapport du Gonm que je vous ai joints.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement
Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération ?
Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité
Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes ?
Non communiqué

Si non, précisez l'attendu
Non communiqué

Autres observations
Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 22 octobre 24 09:06

[Votre dossier nº20643702 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argent...]Bonjour,La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier nº 20643702 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de stérilisation des oeufs de Goelands argentés sur le site de Renault Trucks Blainville (Volvo) afin de limiter l'impact sur nos installations et sécuriser notre personnel.À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/20643702Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.frBonne journée,

Email automatique, 15 janvier 25 11:22

[Votre dossier nº20643702 va être examiné (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté ...]À tout moment, vous pouvez :- consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/20643702- contacter le Service Eau Littoral Biodiversité de la DREAL Normandie :- par la messagerie interne de la démarche simplifiée- par téléphone au 02 78 26 21 27- par courriel à l'adresse : selb.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.frCordialementDREAL NormandieService Eau Littoral Biodiversité